

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-176 Autorisation d'installer un échafaudage " Cami de Pézenas "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 16 octobre 2023, par laquelle Madame Lise BOYER, demeurant 60 chemin de St Pierre – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade de son bien situé « 20 Cami de Pézenas », afin de permettre le déroulement des travaux de façade,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux de façade, la permissionnaire est autorisée à installer un échafaudage devant le bien situé « 20 Cami de Pézenas », à partir du jeudi 19 octobre 2023 à 08H00, pour une durée de 15 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 18/10/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 18/10/2023

Puissalicon le 18/10/2023

Michel FARENG
Maire

